

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

2026/31 Fourniture de repas et de denrées alimentaires pour la Ville d'Armentières

*Date et heure limites de réception des offres :
lundi 26 octobre 2026 à 12:00*

Mairie d'Armentières
*Place du Général de Gaulle
BP 20119
59427 ARMENTIERES CEDEX
Tél : 0361762140*

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	<i>Fourniture de repas et de denrées alimentaires pour la Ville d'Armentières</i>
	Mode de passation	<i>Appel d'offres ouvert</i>
	Type de contrat	<i>Accord-cadre</i>
	Nombre de lots	<i>3</i>
	Délai de validité des offres	<i>6 mois</i>
	Forme de groupement	<i>Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire</i>
	Variantes	<i>Sans</i>
	PSE	<i>Sans</i>
	Clauses sociales	<i>Avec</i>
	Clauses environnementales	<i>Avec</i>
	Durée / Délai	<i>Défini par lot</i>
	Visite sur site	<i>Sans</i>

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	5
2 - Conditions de la consultation.....	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes.....	5
2.4 - Développement durable.....	5
3 - Conditions relatives au contrat.....	5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
4 - Contenu du dossier de consultation.....	6
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	6
.....	6
5.1 - Documents à produire.....	6
5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes.....	8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	8
6.1 - Transmission électronique.....	8
6.2 - Transmission sous support papier.....	9
7 - Examen des candidatures et des offres.....	9
7.1 - Sélection des candidatures.....	9
7.2 - Attribution des accords-cadres.....	10
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	13
8 - Renseignements complémentaires.....	13
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	13
8.2 - Procédures de recours.....	13

I - Objet et étendue de la consultation

I.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Fourniture de repas et de denrées alimentaires pour la Ville d'Armentières

Lieu(x) d'exécution :

- Restaurant scolaire Ernest Renan, 132 avenue Marc Sangnier*
- Restaurant scolaire Léo Lagrange, 146 avenue Léo Lagrange*
- Foyer restaurant, 19 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny*
- Restaurant Anatole France, 139 rue du Kemmel*
- Crèche Municipale Janine Folens, 248 quai de la Dérivation*
- Multi accueil les Canailloux, 21 bis square Jean Baptiste Lebas*

59280 Armentières

I.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

I.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

I.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 Lot(s) :

<i>Lot(s)</i>	<i>Désignation</i>
<i>01</i>	<i>Fourniture de repas en liaison froide</i>
<i>02</i>	<i>Fourniture de denrées pour élaboration de repas</i>
<i>03</i>	<i>Fourniture de repas pour les structures Petite Enfance</i>

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
15894200-3	Repas préparés

Lot(s)	Code principal	Description
01	15894200-3	Repas préparés
02	15800000-6	Produits alimentaires divers
03	15894200-3	Repas préparés

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Cadre de réponse
- Annexes 1, 2 3 et 4 du CCTP lot 1
- Annexes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 du CCTP lot 2
- Annexe Grammages du CCTP lot 3
- Critères d'analyse lot 1
- Critères d'analyse lot 2
- Annexe à l'acte d'engagement insertion (lots 1, 2 et 3)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

<i>Libellés</i>	<i>Signature</i>
<i>Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner</i>	<i>Oui</i>
<i>Délégation de pouvoir</i>	<i>Oui</i>

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

<i>Libellés</i>	<i>Signature</i>
<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles</i>	<i>Non</i>
<i>Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels</i>	<i>Non</i>

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

<i>Libellés</i>	<i>Signature</i>
<i>Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat</i>	<i>Non</i>
<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>	<i>Non</i>

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Service d'analyses microbiologiques des repas qui sera effectué par un laboratoire agréé COFRAC de son choix. Le soumissionnaire précisera le nombre de prélèvements annuels et fournira à la collectivité un compte rendu d'analyse pour chacune d'entre elles	Non
5 dernières analyses effectuées au sein de son entité	Non
Procédure d'urgence écrite » si un mets devait être retiré de la consommation	Non
Premier menu 2027 lots 1 et 2	Non
Lot 2 : Liste des marques servies au cours de l'année (cf annexe 7 et 7.3)	Non
Cadre de réponse	Non

5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront les échantillons, maquettes ou prototypes suivants :

Le candidat fournira trois exemplaires de chaque produit demandé dans le lot concerné. La date de remise des échantillons sera précisée par mail après la remise des offres. Merci de veiller à donner une adresse mail d'un service ou d'une personne disponible. Éviter, dans la mesure du possible les courriels nominatifs afin d'éviter la non transmission d'information lors de congés maladies ou de vacances par exemple.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marchespublics596280.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Mairie d'Armentières
Marché n°2026/31 NE PAS OUVRIR
Service Marchés publics
4, place du Général de Gaulle
59 280 ARMENTIERES

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01

Critères	Pondération
1-Plan alimentaire et fréquence de service des plats	30.0
1.1-Analyse des 7 semaines de menus proposés du 4 janvier au 19 février	7.0
1.2-Analyse des 4 semaines avec indication de denrées fraîches, surgelées, appertisées	8.0
1.3-Analyse des 2 menus de Noël	3.0
1.4-Présence complète des composantes et originalité des associations de saveurs	6.0
1.5-Equilibre, variété et diversité dans la rotation des plats, accompagnements et desserts	6.0
2-Performances environnementale et sur atteinte des objectifs d'approvisionnement durable (engagement du candidat à dépasser les seuils réglementaires fixés par la Loi EGALIM)	10.0
3-Qualité des denrées et conditionnement des repas	40.0
3.1-Précisions écrites sur la fourniture par le prestataire des données « ma cantine et ici je mange local »	1.0
3.2-Précisions écrites sur une non-utilisation de produits « OGM »	1.0
3.3-Précisions écrites sur les conditions de dépannages et réajustements journaliers	1.0
3.4-Précisions écrites sur le contenu de deux menus de substitution	1.0
3.5-Échantillons en trois exemplaires pour la commission de dégustation.	30.0
3.6-Analyses microbiologiques : Nombre de prélèvements annuels par site	6.0
4-Prix des prestations Note = (prix le plus bas / prix de l'offre) x 20 Les prix seront analysés en application des quantités estimatives indiquées au CCTP. En cas d'absence d'estimatif quantitatif sur certains repas, il sera appliqué une quantité de 1	20.0

Critères	Pondération
1-Plan alimentaire et des fréquences de service des plats	30.0
1.1-Analyse des 7 semaines de menus proposés 4 janvier au 19 février	7.0
1.2-Analyse des 4 semaines avec indication de denrées fraîches, surgelées, appertisées	8.0
1.3-Analyse des 2 Menus de Noël	3.0
1.4-Présence complète des composantes et originalité des associations de saveurs	6.0
1.5-Equilibre, variété et diversité dans la rotation des plats, accompagnements et desserts	6.0
2-Performance environnementale et sur-atteinte des objectifs d'approvisionnement durable (Engagement du candidat à dépasser les seuils réglementaires fixés par la loi EGALIM)	10.0
3-Qualité des denrées et conditionnement des repas	40.0
3.1-Précisions écrites sur la fourniture par le prestataire des données « ma cantine et ici je mange local »	1.0
3.2-Précisions écrites sur une non-utilisation de produits « OGM »	1.0
3.3-Précisions écrites sur les conditions de dépannages et réajustements journaliers	1.0
3.4-Précisions écrites sur le contenu de deux menus de substitution	1.0
3.5-Échantillons en trois exemplaires pour la commission de dégustation.	30.0
3.6-Analyses microbiologiques : Nombre de prélèvements annuels par site	6.0
4-Prix des prestations Note = (prix le plus bas / prix de l'offre) x 20 Les prix seront analysés en application des quantités estimatives indiquées au CCTP. En cas d'absence d'estimatif quantitatif sur certains repas, il sera appliqué une quantité de 1	20.0

Critères	Pondération
1-Qualité alimentaire, gustative et nutritionnelle adaptée aux enfants de 0 à 3 ans	40.0
1.1-Equilibre nutritionnel et respect des recommandations applicables à la petite enfance, menus, grammages	10.0
1.2-Adaptation aux différents âges et textures	8.0
1.3-Qualité des produits et des matières premières, origines, traçabilité	6.0
1.4-Variété des aliments, saisonnalité et éveil au goût	5.0
1.5-Qualité gustative et présentation des repas	5.0
1.6-Prise en compte des allergies, PAI et régimes particuliers	2.0
1.7-Documents techniques et contrôle de la qualité nutritionnelle	2.0
1.8-Capacité à individualiser les repas (bébé ou PAI)	2.0
2-Qualité des approvisionnements, développement durable et environnemental	18.0
2.1-Part de produits répondant aux objectifs EGalim, produits durables et de qualité	6.0
2.2-Produits biologiques	4.0
2.3-Saisonnalité des produits et circuits d'approvisionnement	2.0
2.4-Réduction des emballages et contenants	2.0
2.5-Réduction du gaspillage alimentaire	2.0
2.6-Lutte contre le plastique à usage unique	1.0
2.7-Réduction de l'impact carbone/optimisation du transport	1.0
3-Prix des prestations Note = (prix le plus bas / prix de l'offre) x 20 Les prix seront analysés en application des quantités estimatives indiquées au CCTP. En cas d'absence d'estimatif quantitatif sur certains repas, il sera appliqué une quantité de 1	20.0
4-Accompagnement, communication et démarche d'amélioration continue	4.0
4.1-Interlocuteur dédié et réactivité	1.0
4.2-Réunion/bilans avec les EAJE, suivi de la prestation	1.0
4.3-Propositions d'actions d'amélioration	1.0
4.4-Accompagnement pédagogique autour de l'alimentation	1.0
5-Sécurité sanitaire, organisation logistique et continuité de service	18.0
5.1-Maîtrise sanitaire et HACCP	6.0
5.2-Maîtrise des températures	4.0
5.3-Traçabilité et gestion des non-conformités	3.0
5.4-Organisation des livraisons	2.0
5.5-Gestion des repas manquants	2.0
5.6-Plan de continuité en cas de panne, grève, intempéries, rupture d'approvisionnement	1.0

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marchespublics596280.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr